



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 2021-11-ETILE-6435
Date du repérage : 10/11/2021
Heure d'arrivée : 11 h 00
Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi n° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :**Ain**

Adresse :**26, Chemin de la Tour
Lieudit "Sur La Tour"**

Commune :**01470 MONTAGNIEU**

Ref. 0001.721596/CD/100

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . **Mr et Mme ETILE Olivier /Crédit
Immobilier de France Développement**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Huissier de Justice BROUSSAS
Alexandre**

Adresse :**243, Avenue Francis Blanchard
01171 GEX**

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ALCARAZ Marcel**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ATP EXPERTISES / SAS ADOMA**

Adresse : **68 RUE DE LA REPUBLIQUE
01300 BELLEY**

Numéro SIRET : **539 277 285**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN ASSURANCES**

Numéro de police et date de validité : **171.279.014 / 28/02/2022 inclus**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

**Surface habitable totale: 82.59 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés cinquante-neuf)
Surface au sol totale: 82.59 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés cinquante-neuf)**

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Huissier de Justice BROUSSAS Alexandre

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Cuisine	12.76	12.76	
Toilettes 1	1.77	1.77	
Toilettes 2	0.9	0.9	
Mezzanine	14.97	14.97	
Salon	17.54	17.54	
Dégagement étage	4.06	4.06	
Chambre 1	5.96	5.96	
Chambre 2	5.96	5.96	
Chambre 3	9.36	9.36	
Dressing	6.17	6.17	
Salle d'eau	3.14	3.14	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale: 82.59 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés cinquante-neuf)

Surface au sol totale: 82.59 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés cinquante-neuf)

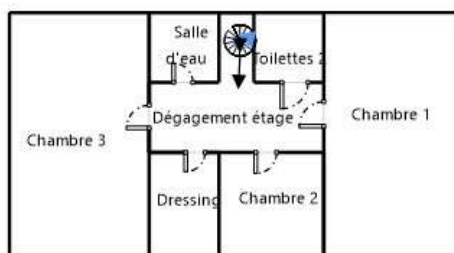
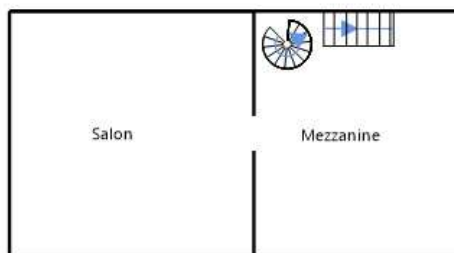
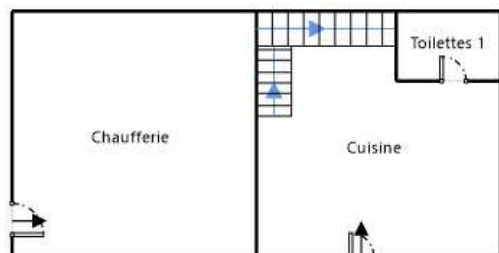
Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Chaufferie	0	19.21	

Fait à **BELLEY**, le **10/11/2021**

Par : **ALCARAZ Marcel**







CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Marcel ALCARAZ

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2237 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	10/04/2018	09/04/2023
- Diagnostic amiante sans mention	22/05/2018	21/05/2023
- Diagnostic amiante avec mention	22/05/2018	21/05/2023
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	22/05/2018	21/05/2023
- Diagnostic de performance énergétique	02/12/2018	01/12/2023
- Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	02/12/2018	01/12/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	20/09/2018	19/09/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	18/12/2018	17/12/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 25 novembre 2016 déclinant les critères de certification des compétences de personnes physiques opérateurs des opérations de constat de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2015 déclinant les critères de certification des compétences de personnes physiques opérateurs de diagnostic amiante et d'évaluation des risques de l'état de conservation des matériaux et produits, notamment de l'asbeste, dans les immeubles bâtis, et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2009 déclinant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 15 octobre 2009 déclinant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique en l'état ou en projet de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 5 avril 2007 déclinant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 19 juillet 2009 déclinant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2014.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 17/12/2018



Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr